



NATIONS UNIES

ASSEMBLEE

GENERALE



LECTION

Distr.  
GENERALE

A/34/193/Add.2  
4 décembre 1979

FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

Trente-quatrième session  
Point 46 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT  
DE LA SECURITE INTERNATIONALE

Rapport du Secrétaire général

Additif

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
REPONSES RECUES DES GOUVERNEMENTS	
Tchécoslovaquie .....	2

TCHÉCOSLOVAQUIE

/Original : anglais/

/29 novembre 1979/

1. La République socialiste tchécoslovaque observe constamment dans sa politique extérieure les principes fixés dans la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale, et recherche l'application complète et effective, dans le monde entier, des dispositions de cette Déclaration.
2. Pour que la sécurité internationale soit garantie de manière stable, il faut que la Charte des Nations Unies soit pleinement respectée et que le système de sécurité qui y est prévu soit appliqué conformément aux règles généralement reconnues du droit international.
3. A cet égard, la consolidation et l'approfondissement systématiques du processus de détente internationale est une prémisses essentielle, et tous les Etats doivent y contribuer de manière efficace, quels que soient leurs régimes politiques ou leur niveau de développement économique. Aussi la Tchécoslovaquie appuie-t-elle sans réserve la Déclaration sur l'affermissement et la consolidation de la détente internationale (résolution 32/155 de l'Assemblée générale) et considère-t-elle cette déclaration comme une contribution importante de l'Organisation des Nations Unies au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.
4. De l'avis de la Tchécoslovaquie, le plus important est maintenant de faire en sorte que le processus de détente soit étendu du domaine politique au domaine militaire, ce qui devrait amener à adopter des mesures internationales efficaces dans le domaine du désarmement.
5. Le Gouvernement de la République socialiste tchécoslovaque a exprimé officiellement à plusieurs reprises son appui sans équivoque au deuxième Accord SALT, signé au niveau le plus élevé par les représentants de l'Union des Républiques socialistes soviétiques et des Etats-Unis d'Amérique, à Vienne, en juin dernier. La Tchécoslovaquie considère que la ratification et l'entrée en vigueur de cet accord sont d'une importance fondamentale, et elle espère qu'il permettra de renforcer sensiblement la sécurité mondiale et incitera puissamment à faire progresser toutes les autres négociations qui ont trait au désarmement, notamment les pourparlers de Vienne sur la réduction des forces armées et des armements en Europe centrale.
6. En tant que participant direct aux pourparlers de Vienne, la Tchécoslovaquie est profondément intéressée à la conclusion rapide d'un accord concret et figurait parmi les auteurs des propositions constructives présentées par les pays socialistes le 8 juin 1978 et le 28 juin 1979, qui représentaient un grand pas sur la voie de la conciliation avec les positions des participants occidentaux à ces pourparlers.
7. Il est d'une grande importance pour la sauvegarde générale de la paix et de la sécurité internationales que les tensions se relâchent dans le domaine militaire sur le continent européen. La Tchécoslovaquie a été au nombre des auteurs d'un

/...

large programme de mesures concrètes proposées à cette fin par le Comité des ministres des affaires étrangères des Etats parties au Pacte de Varsovie, lors de sa session de mai dernier à Budapest.

8. A cet égard, la République socialiste tchécoslovaque attache également une grande importance à la préparation de la réunion des participants à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe qui doit se tenir l'an prochain à Madrid, et elle s'efforcera de faire en sorte que les résultats de cette réunion contribuent à confirmer les tendances positives et à consolider la sécurité sur le continent européen.

9. D'autre part, la République socialiste tchécoslovaque réproouve énergiquement les plans de l'Organisation du Traité de l'Atlantique nord visant à mettre en place des missiles nucléaires américains à moyenne portée dans les pays européens membres de cette organisation. L'application de ces plans romprait l'équilibre historique des forces sur le continent européen. Ce serait porter un coup grave au processus de détente, et compromettre les intérêts les plus vitaux de la paix et de la sécurité, tant à l'échelle de l'Europe qu'à celle du monde. Dans ce contexte, la Tchécoslovaquie apporte son plein appui aux propositions présentées par l'Union soviétique le 8 octobre 1979 en vue d'entamer immédiatement des pourparlers sur la réduction mutuelle du nombre des missiles nucléaires à moyenne portée en Europe, et elle accueille avec une vive satisfaction la décision prise unilatéralement par l'Union soviétique de prendre, l'année prochaine, une mesure unilatérale destinée à réduire considérablement l'affrontement militaire en Europe centrale.

10. La République socialiste tchécoslovaque considère en outre nécessaire de poursuivre par de nouvelles mesures le renforcement du régime de non-prolifération des armes nucléaires, et préconise que des dispositions internationales efficaces soient prises pour empêcher l'Afrique du Sud et Israël de se doter d'une capacité nucléaire militaire, car c'est là à l'heure actuelle une grave menace à la paix et la sécurité non seulement dans le cadre régional, mais aussi à plus large échelle.

11. Il est essentiel, de l'avis de la République socialiste tchécoslovaque, que l'on redouble d'efforts, de la manière la plus large et la plus efficace possible, pour parvenir à résoudre l'ensemble des problèmes du désarmement dans l'esprit du document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement (résolution S-10/2). C'est à cette fin que la Tchécoslovaquie a présenté à l'Assemblée générale à sa trente-quatrième session, à l'initiative de Gustáv Husák, président de la République, une proposition tendant à l'adoption d'une déclaration sur la coopération internationale pour le désarmement.

12. La République socialiste tchécoslovaque respecte pleinement l'important principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres pays, et soutient tous les efforts constructifs visant à en renforcer l'application effective.

13. A ce propos, la République socialiste tchécoslovaque condamne énergiquement l'agression commise cette année contre la République socialiste du Viet Nam. Cette agression a menacé directement la paix et la sécurité internationales. Pour la Tchécoslovaquie, la politique qui consiste à "donner des leçons" doit être rejetée résolument et catégoriquement par la communauté internationale.

/...

14. La situation au Moyen-Orient, compliquée par la conclusion d'un accord séparé entre l'Égypte et Israël, et les manoeuvres persistantes des régimes racistes et néo-colonialistes d'Afrique australe, continuent de causer une grave préoccupation.

15. C'est, pour la République socialiste tchécoslovaque, une question de principe que de préconiser le règlement des différends internationaux par des moyens pacifiques, tout en respectant pleinement le droit de légitime défense, individuelle ou collective, prévu par la Charte, ainsi que le droit légitime des peuples coloniaux ou opprimés à combattre par tous les moyens pour leur liberté nationale, leur indépendance et leur autodétermination.

16. La République socialiste tchécoslovaque soutient pleinement la conclusion d'un traité mondial sur le non-recours à la force dans les relations internationales, et elle est convaincue qu'un tel traité aurait un rôle extrêmement important dans la recherche d'une garantie efficace de la paix et de la sécurité dans le monde entier.

17. D'autre part, la République socialiste tchécoslovaque rejette résolument la politique de l'hégémonisme dans toutes ses manifestations, comme incompatible avec les buts et les objectifs de l'Organisation des Nations Unies, notamment les efforts tendant à renforcer la sécurité internationale. C'est pourquoi la Tchécoslovaquie se prononce fermement pour une condamnation effective de cette politique par l'Organisation des Nations Unies.

18. La République socialiste tchécoslovaque encourage et favorise le renforcement du rôle positif de l'Organisation des Nations Unies dans le processus de détente internationale ainsi que l'accroissement de la contribution qu'elle apporte à la garantie de la paix et de la sécurité conformément à la Charte.

19. Tels sont les objectifs qui guident la Tchécoslovaquie dans le choix des positions qu'elle adopte dans tous les organes des Nations Unies, ainsi qu'il est constamment apparu au cours des deux dernières années au sein du Conseil de sécurité.

20. La République socialiste tchécoslovaque est, pour sa part, tout à fait prête à continuer de contribuer par tous les moyens au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et à prendre une part active aux efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour faire appliquer la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale.

-----